



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le 02/07/2019

SLO

ID : 081-218102572-20190627-2019D53-DE

Date de la convocation  
21.06.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 19/53

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

**Absents :** Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY  
Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.  
Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI

**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**TRAVAUX DE  
DISSIMULATION DE  
RESEAU DE  
TELECOMMUNICATI  
ON ELECTRONIQUE  
(AVENUE DE LA  
GARE)**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain.

Chaque année, le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60% de l'estimation du montant HT. Il a été fait appel au service technique du SDET pour étudier la "Dissimulation des réseaux BT sur P24 Rue Bleue par P11 Gare (avenue de la gare) "

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 32 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 19 200 € HT, soit 60 % du montant HT des travaux. Il est proposé au conseil municipal de donner son aval au SDET pour réaliser cette opération.

Adopté à l'unanimité

Oùï cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition qui lui est faite,

AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 1er juillet 2019  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

